

Edito



« Nous sommes très loin de la réforme territoriale qu'une décentralisation assumée aurait dû permettre »

Nous venons d'achever l'examen du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République qui avait été présenté comme le deuxième volet, la phase supposée faire le lien entre le contenant – la carte – et le contenu – les compétences. Dès l'examen du premier volet, j'avais regretté avec le groupe UDI que le Parlement n'ait pu examiner conjointement la question des compétences et celle du périmètre des régions. Ainsi, la mutualisation et le transfert des compétences seront traités de la même façon lorsqu'il s'agira de régions très grandes ou de régions plus compactes alors que l'UDI, décentralisatrice, souhaitait que la loi permette d'apporter des réponses diversifiées correspondant aux différentes situations régionales.

Les régions ont aujourd'hui à mettre en cohérence sept schémas différents, qui ne relèvent pas des mêmes arbitrages et sont parfois contradictoires. Il serait souhaitable que les acteurs que sont les régions et les intercommunalités puissent coélaborer, codélibérer et cosigner ces schémas, l'État se contentant du contrôle de légalité. De même, les départements et les communautés étant très différents, pourquoi ne pas laisser la définition des seuils démographiques aux commissions départementales de la coopération intercommunale (CDCI) ? Une telle mesure décentralisatrice répondait à la diversité des territoires.

Quid enfin des compétences que l'État entend toujours assumer ou véritablement déléguer, voire accorder aux collectivités ? Le texte, qui touche aux compétences que je considère comme « régaliennes » a ainsi transféré la compétence du plan de prévention du risque inondation pour un fleuve tel que la Loire à l'échelon des intercommunalités ! Où est la cohérence dans la réflexion et dans l'architecture générale des pouvoirs et des responsabilités ? Que l'État ait la responsabilité dite régalienne de la péréquation ou du contrôle de légalité, nous y sommes favorables. En revanche, puisque les régions auront demain des responsabilités plus grandes en matière économique ou de formation professionnelle, pourquoi Pôle Emploi demeurerait-il une compétence d'État alors que celle-ci gagnerait à être assumée par les régions ?

En définitive, nous sommes très loin de la réforme territoriale qu'une décentralisation assumée aurait dû permettre. Et l'on peut craindre qu'en l'état, le texte proposé, au lieu de clarifier notre paysage institutionnel, le rende encore moins lisible, moins efficace et plus coûteux.

Michel Piron, Député du Maine-et-Loire

Questions au Gouvernement

« Lors de votre déclaration de politique générale prononcée ici même le 16 septembre dernier, monsieur le Premier ministre, vous nous rappeliez le mot de Pierre Mendès-France : « Gouverner, c'est choisir ». Mais quels choix avez-vous donc faits depuis six mois ? ...Vous l'avez bien compris, monsieur le Premier ministre : faute de choisir, vous additionnez les mesures les plus contradictoires, qui répondent peut-être aux contradictions de votre majorité mais qui rendent ainsi votre politique illisible, voire décourageante pour nombre de nos concitoyens.

Michel Piron, Député du Maine-et-Loire, 4 mars

« Le Gouvernement doit donc proposer 4 milliards d'euros d'économies supplémentaires. Or, dans une interview parue ce matin dans *Le Parisien*, le Président de la République a déclaré que « l'État n'augmenterait plus les impôts qui relèvent de sa responsabilité » et que les 4 milliards d'économies supplémentaires proviendraient d'« économies nouvelles ». Tout d'abord, où allez-vous réaliser ces 4 milliards d'économies nouvelles ? Confirmez-vous la suppression envisagée de 22 000 postes par an pendant trois ans dans les hôpitaux publics, ainsi que la reprise de la baisse des effectifs des fonctionnaires de l'État ?

Charles de Courson, Député de la Marne, 4 mars

Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République Bilan de l'examen

- ★ Plus de trente ans après les lois de décentralisation de 1982, **les députés du groupe UDI, profondément décentralisateurs, attendaient un texte qui permette à la France de sortir de cet état de « décentralisation inachevée » dans lequel elle se place depuis trop longtemps pour s'orienter vers une décentralisation clairement assumée et affirmée.**
- ★ **La carte aurait dû être dessinée**, en tenant compte d'un certain nombre de paramètres, en veillant à ce que les régions restent en mesure **d'arbitrer les équilibres entre métropoles, villes moyennes et territoires ruraux, en recherchant leur dimension optimale, avec pour horizon l'établissement d'une meilleure efficience publique, à un moindre coût.**
- ★ Le projet de loi vise à substituer à la clause de compétence générale qui permettait jusqu'à présent aux régions et aux départements d'intervenir en dehors de leurs missions principales, des compétences précises confiées par la loi à un niveau de collectivité. **Un amendement, adopté à l'initiative du groupe UDI, vise à renforcer dans la loi le pouvoir réglementaire de la région, en précisant qu'elle est compétente pour adopter les mesures d'application des dispositions législatives traitant de ses compétences dans deux cas lorsque la mesure législative concernée ne renvoie pas à un décret en Conseil d'Etat et en complément d'un décret qui doit, comme le prévoit la Constitution, rester général et d'implication nationale sans empiéter sur le pouvoir réglementaire local.**
- ★ Concernant le **service public de l'emploi**, une gouvernance renforcée est prévue entre l'Etat et les régions. L'Etat conserverait les leviers et le pilotage des opérateurs permettant le déploiement de la politique nationale de l'emploi. **Les députés UDI ont plaidé en vain pour qu'un véritable transfert s'opère vers les régions.**
- ★ **En matière de transport, le groupe UDI a permis le rétablissement** de la possibilité pour la région d'exercer en plus du transport routier, une **compétence en matière de transport à la demande.**
- ★ **En ce qui concerne l'enseignement, le groupe UDI a plaidé sans être entendu contre la mutualisation des interventions des départements et des régions dans les collèges et les lycées.**

Vu du groupe UDI

- ★ **La mutualisation et le transfert des compétences ne pourront être traités de la même façon lorsqu'il s'agira de régions très grandes ou de régions plus compactes. Or, la loi devrait permettre d'apporter des réponses diversifiées correspondant aux différentes situations régionales. Il n'en est rien.**
- ★ En outre, il manque à ce projet de loi **les deux piliers fondamentaux que sont la réforme de l'Etat et les ressources financières des collectivités.** Une réforme territoriale digne de ce nom doit redéfinir la sphère d'intervention de l'Etat, permettant une nouvelle implantation des services de l'Etat sur les territoires. Elle doit aussi être associée à une réforme de la fiscalité locale permettant d'accroître l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et d'aboutir à une fiscalité efficace et plus lisible pour les citoyens.
- ★ Or, **ce deuxième volet de la réforme territoriale s'apparente davantage à un simple texte de répartition des compétences, sans grande vision d'ensemble que comme le fruit d'un arbitrage. Le non choix caractérise l'action du Gouvernement en matière de réforme territoriale.** Sa vision de la réforme est toujours inconnue et incertaine.

Dans la presse

« FNPS » de Sarkozy: « un peu réducteur » de faire des « amalgames », selon Vigier (UDI) – AFP – 3 mars 2015

Le chef de file des députés UDI Philippe Vigier a jugé mardi « un peu réducteur » de faire des « amalgames » comme « FNPS » – formule employée par le président de l'UMP Nicolas Sarkozy – et a plaidé pour « combattre sur le plan des idées et valeurs » le FN. Interrogé sur la reprise par l'actuel président de l'UMP, à l'approche des départementales, de cette formule inaugurée en 2013 par son prédécesseur Jean-François Copé, M. Vigier a répondu lors d'une conférence de presse: « L'UDI souhaite bâtir une plateforme alternative pouvant susciter l'adhésion la plus large en 2017 et travaille en ce sens avec ses partenaires de l'UMP. Alors les amalgames sur le « FNPS », tout ça est un peu réducteur.

Arrêtons d'être dans les slogans ». Sur ces départementales, où l'abstention s'annonce élevée, le président du groupe UDI s'est également déclaré « surpris que le gouvernement n'ait pas lancé une grande campagne nationale (d'information), alors que pour la première fois, on va voter le même jour dans tous les cantons, qu'il y a une grande réforme, avec un mode de scrutin complètement nouveau ». « Avant, quand il y avait des élections nationales, il y avait des campagnes nationales. Vous ne croyez pas qu'un peu d'éducation civique aurait permis peut-être d'avoir un peu moins d'abstention? Or, on sait très bien que plus il y a d'abstention, plus les partis classiques sont défavorisés », a lancé cet élu d'Eure-et-Loir.

Alors qu'un sondage a donné le FN en tête du premier tour des départementales avec 33% des intentions de vote, il a aussi jugé nécessaire de « combattre sur le plan des idées et des valeurs le parti de Mme Le Pen ». « Je fais quelques réunions départementales de soutien à des candidats et, à chaque fois, je démonte chaque pièce du Meccano du programme économique du FN pour expliquer en quoi ça ne tient pas la route une seule seconde », a-t-il ajouté. Mais M. Vigier a aussi critiqué ces propositions économiques comme « quasi identiques » à celles du Front de Gauche, considérant que « l'original et la copie sont réunis dans le mot Front, qu'il soit de gauche ou de droite ».

Chiffres du chômage : Sans amplification et accélération des réformes, la baisse de 0.5 % risque d'être un répit de courte durée – Communiqué - 25 février 2015

« En dépit d'une légère baisse du nombre de chômeurs de catégorie A, le chômage continue pourtant d'augmenter de 0.3 % toutes catégories confondues. Sans amplification et accélération des réformes, la baisse de 0.5 % risque d'être un répit de courte durée. Or, le projet de loi pour la croissance et l'activité, qui fracture la majorité et qui paralyse l'action du gouvernement, n'est pas plus à la hauteur des enjeux. Il ne constitue qu'une timide réponse par rapport à la hausse dramatique du chômage. Face au constat d'échec de sa politique, le Gouvernement ne peut plus se contenter des mesures déjà mises en œuvre, dont l'insuffisance devient plus criante jour après jour. Il doit maintenant nous écouter et faire le choix de rompre avec deux années et demie d'errements pour lancer enfin la vraie bataille de l'emploi. » déclare Philippe Vigier »

Questions au Gouvernement

« Monsieur le Premier ministre, vous nous aviez annoncé une réforme territoriale qui permettrait de réaliser des économies de grande ampleur, qui clarifierait les compétences entre les collectivités. À vous entendre, ce devait être un véritable big bang territorial. Avec vous, promis, on allait voir ce qu'on allait voir. Eh bien, on voit. En réalité, tel le bon roi Dagobert, votre gouvernement mène sa réforme territoriale à l'envers. Votre grande réforme territoriale devient une nouvelle comptine, pirouette, cacahuète. En effet, que reste-t-il des grands discours de Manuel Valls ? Les conseils généraux, dont vous annoncez avec la plus grande fermeté la disparition pour 2020 sont non seulement maintenus, mais renforcés. Pirouette. Après avoir divisé par deux le nombre de cantons dans chaque département, vous réussissez même l'exploit d'augmenter le nombre des futurs élus départementaux. Cacahuète. Vous agissez sans ligne directrice. Monsieur le Premier ministre, à dix-neuf jours du premier tour des élections départementales, les Français sont en droit de savoir quelles seront les compétences et les attributions des futurs conseillers départementaux. **Maurice Leroy, Député du Loir-et-Cher, 3 mars**

« Le cours du porc chute. Le prix au kilo est de 30 à 40 centimes en dessous du coût de revient et le manque à gagner approche les 25 euros par porc sortant de son élevage. Ces lourdes pertes ne permettent plus aux éleveurs de faire face. Nombre d'entre eux sont engagés dans des procédures de redressement. Beaucoup se retrouvent dans une situation financière et humaine catastrophique. Les responsables de la filière réclament des mesures de soutien d'urgence : des aides au stockage privé en Europe, des reports d'annuités, des allègements de cotisations sociales, des prêts de trésorerie. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour redonner de l'espoir à nos éleveurs et sauver les milliers d'emplois qui en découlent ? » **Yannick Favennec, Député de la Mayenne, 18 février**

Dans la presse

Vigier (UDI): « Le quinquennat s'est arrêté mardi à 16H25" – AFP – 19 février 2015

Le chef de file des députés UDI, Philippe Vigier, a affirmé jeudi que « le quinquennat s'est arrêté mardi à 16H25", au moment où Manuel Valls a engagé sa responsabilité pour faire passer la loi Macron. « Votre majorité est dans l'impasse, vous êtes dans l'impasse. Vous ne pouvez mener à bien les réformes indispensables au redressement du pays. Le quinquennat s'est donc arrêté mardi à 16H25", a-t-il déclaré à l'Assemblée, lors du débat sur la motion de censure cosignée par l'UDI. L'UDI, selon M. Vigier, défend cette motion non par « démarche partisane » mais « parce que nous ne pouvons-nous résoudre à ce que l'intérêt supérieur de la nation soit plus longtemps pris en otage par votre majorité ». Le groupe UDI avait dès juillet 2012 annoncé qu'il serait une « vigie lucide, indépendante et exigeante de cette législature », a rappelé cet élu d'Eure-et-Loir. Si ses députés ont « dénoncé avec force les fautes, les erreurs et les errements commises par votre majorité » et « alerté sans relâche sur les graves conséquences de décisions souvent idéologiques », ils ont aussi, par souci du « seul intérêt général », « soutenu les projets de loi, aussi imparfaits soient-ils, lorsqu'ils répondaient à cet impératif », selon M. Vigier. L'UDI avait ainsi espéré que le pacte de responsabilité annoncé par le président de la République allait « enfin » tourner « la page des deux premières années du quinquennat » et que le projet de loi Macron allait « dessiner une perspective qui ne s'appuie pas sur des compromis politiques permettant de gagner quelques voix ou de ne pas en perdre ». « Vous êtes toujours prisonnier du mensonge sur lequel la majorité s'est construite en 2012 et lié par un contrat qui va à l'encontre des intérêts de la France. Ce mensonge originel est celui de François Hollande qui a nié la crise et les efforts qu'il fallait demander aux Français et aux Françaises (...) le recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution est un aveu d'échec », a cinglé l'écu centriste. Aux « archaïques » frondeurs PS, qui ont « confisqué ce débat en nous obligeant à assister à l'avant-première du prochain congrès du Parti socialiste », il a lancé: « Votez la motion de censure puisque vous pensez que ce gouvernement a trahi ses engagements! »

Assemblée: l'UDI va s'associer à la motion de censure UMP– AFP – 17 février 2015

Le groupe UDI va s'associer à la motion de censure du groupe UMP contre le gouvernement, dont le dépôt fait suite à l'engagement de la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi Macron, a annoncé mardi son président Philippe Vigier. Les députés UDI, en réunion mardi après-midi à ce sujet, vont s'associer à cette motion, mais continuent à vouloir incarner « une opposition constructive », a expliqué à l'AFP le député d'Eure-et-Loir, selon lequel « le gouvernement s'est mis tout seul dans une impasse et n'a pas la majorité politique pour faire ses réformes ». Yves Jégo, l'un des députés UDI qui voulaient voter pour le projet de loi mardi, « parce qu'il constitue un petit pas vers le libéralisme » et « participe au déverrouillage de notre économie », a affirmé dans un communiqué qu'il voterait la motion de censure « déposée par l'opposition tant ce gouvernement et cette majorité me semblent mois après mois incapables globalement d'adapter notre pays aux exigences du XXIe siècle ». Et il a jugé « urgent que l'opposition, dans son ensemble, démontre, à travers une plateforme programmatique, qu'elle représente désormais une alternative crédible prête à gouverner lorsque les Français auront mis fin à la malheureuse expérience socialiste ». A la mi-journée, Philippe Vigier avait laissé entendre qu'une courte majorité des 30 députés UDI s'abstiendraient ou voteraient mardi pour le projet de loi pour la croissance et l'activité, évoquant « sept à huit » pour, « une petite dizaine » d'abstentions et « un peu plus d'une dizaine » de votes contre. Le président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde avait confirmé qu'il « voterait contre » un texte porteur de « quelques mesures qui vont dans le bon sens, d'autres (...) absurdes, notamment le travail du dimanche », reprochant au gouvernement « d'avoir beaucoup dit qu'il était ouvert et de s'être en réalité montré fermé ».

Questions au Gouvernement

« Ma question s'adresse à M. le Premier ministre ou au ministre des affaires étrangères. L'actualité internationale n'en finit plus de nous délivrer ses images d'horreur, d'exactions, d'attentats, de massacres, de mises en scène macabres. Chaque jour, le monde semble assister, impuissant, à ce déversement de violence en provenance du Proche-Orient, avec pour origine le déchaînement de terreur initié par Daech. Les dernières victimes de Daech, ce sont vingt et un chrétiens égyptiens, sauvagement décapités en Libye. Monsieur le Premier ministre, comment le Gouvernement entend-il peser sur la scène internationale pour apporter la réponse claire, ferme et intransigeante que nous attendons tous ? »

François Rochebloine, Député de la Loire, 17 février

« Le Président de la République vient de vous autoriser à utiliser la procédure du 49.3. Cette menace est brandie parce que, et vous le savez, vous êtes prisonnier de votre majorité. Malheureusement – et vous ne reprocherez pas au groupe UDI de ne pas être une opposition constructive – vous ne disposez pas des moyens et de la majorité nécessaires pour faire les réformes structurelles dont notre pays a tant besoin. Il vous faut donc sortir de ce mensonge qu'a été l'élection de François Hollande en 2012, sortir de l'ambiguïté. »

Philippe Vigier, Député d'Eure-et-Loir, Président du Groupe, 17 février